

AMNESTY INTERNATIONAL

Communiqué de presse du Bureau européen

Index AI : IOR.61/020/2007 (Public)
Bulletin n° : 138
ÉFAI
23 juillet 2007

Envoi d'une force européenne au Tchad. La protection des civils déplacés dans l'est du Tchad doit faire partie de sa mission

(Bruxelles, le 23 juillet) Tandis que les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne débattent d'un possible déploiement d'une force européenne au Tchad, mandatée par les Nations unies, pour assurer la protection des réfugiés soudanais, Amnesty International demande avec insistance que les victimes tchadiennes des violences internes ne soient pas oubliées. (Voir la Lettre à la présidence portugaise sur le site www.amnesty-eu.org)

Environ 170 000 personnes déplacées se sont réfugiées dans l'est du pays pour tenter d'échapper à la violence et aux exactions perpétrées par les milices Janjawid et les mouvements rebelles.

Au cours d'une récente mission au Tchad, Amnesty International a relevé que les femmes et les jeunes filles déplacées étaient particulièrement en danger. Viols et agressions avec violences sont régulièrement perpétrés par les membres des milices, des groupes armés et même les soldats des forces gouvernementales en toute impunité (voir exemples sur le site www.amnesty-eu.org)

« Ramasser du bois ou aller chercher de l'eau sont des activités à haut risque pour ces femmes et ces jeunes filles confrontées à un dilemme: leurs familles ne peuvent survivre si elles ne s'aventurent pas hors des camps et des villages pour se procurer ces éléments essentiels et en même temps, elles risquent leur vie en le faisant, a déclaré Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International.

« Devant l'incapacité du gouvernement tchadien à protéger ses citoyens, il est essentiel qu'une force de l'Union européenne ou des Nations unies dispose d'un mandat et des ressources nécessaires pour protéger les femmes, les enfants et autres civils en danger », a-t-il ajouté.

Une force internationale au Tchad qui serait indifférente au sort des victimes tchadiennes ferait preuve d'un manquement grave vis-à-vis du besoin de protection de ce pays et enverrait à la population locale le signal inacceptable que seuls certains méritent d'être protégés.